

Association Bourg de Coupvray Cadre de Vie et Environnement AB2CVE

Coupvray, 13 Décembre 2023

Avis d'Enquête Publique Quartier du PORT de PLAISANCE de COUPVRAI

Madame, Monsieur,

Après une concertation démarrée au début du confinement qui nous a privés d'un débat face à face, c'est en toute discrétion et pendant la période des festivités de fin d'année qu'est organisée, à la demande de VEA, une nouvelle Enquête Publique sur le projet du port de plaisance et de ses 300 logements.

Son affichage récent (23/11) et la non mise à disposition des documents nous laisseront que les 32 jours réglementaires pour prendre connaissance des dernières dispositions, par exemple la réponse de la Mairie et de la Communauté d'Agglomération aux remarques inquiétantes émises dans le rapport de la **MRAE Mission Régionale Environnement**.

Le site préfecture sera disponible à partir du **15 décembre 2023** et il sera bien difficile de questionner les Commissaires Enquêteurs en Mairie de Coupvray sur un dossier fort de 600 pages (tel que celui présenté à la MRAE)= EP sur un délai prévu **du 15 décembre 9h au 15 janvier 17h**.

Nous demandons une explication et un débat transparent **en présence de nos élus**, décideurs du projet ainsi qu'une réponse claire aux soucis exprimés :

- Pourquoi un tel intérêt, cette frénésie pour ce projet et la construction de 300 logements supplémentaires alors que 2400 sont déjà en construction ?
- Pourquoi un développement touristique si éloigné de ce qui était l'objectif de départ qui était centré sur Disney ?
- Pourquoi situer cette activité près de l'école rue de Lesches alors que la seule voie d'accès est déjà surchargée ?
- Pourquoi créer des sous-sols (dont le port) dans une zone humide alors qu'il aura des conséquences non maîtrisées ?
- Quels couloirs emprunteront les touristes apportés par les hôtels flottants à travers le bourg ?
- Les conséquences des déplacements (chantiers, cars de touristes, habitants, bruits, pollution) ont-elles été prises en considération ?
- Quelles routes emprunteront les engins de chantier d'abord et les riverains ensuite pour accéder aux sites ?
- Quelles conséquences pour la qualité de vie des riverains vivant sur cet axe RD934, Mairie, Fontaine Fleurie, rue de Lesches ?
- Quelles conséquences auront la création d'une rampe de mise à l'eau pour des bateaux de 10 m arrivant par les petites routes de notre commune et à travers les villages de Lesches, Chalifert ?
- Et beaucoup d'autres, à découvrir à la lecture des plans et du dossier ...

Notre objectif est de défendre notre cadre de vie et notre environnement, nous n'avons aucun but politique. Mais il est essentiel de se grouper afin de se faire entendre.

En se groupant nous avons plus de poids, l'assistance de juristes expérimentés en négociations écologiques, soucieux du cadre de vie des habitants.

Nous vous proposons explications et échanges à partir de nos blogs www.canal-coupvray.eu

AB2CVE - 45, rue de Lesches 77700 COUPVRAI - adresse mail : ab2cve@gmail.com

Pour adhérer à l'association 1901, pour des renseignements, contactez-nous !